



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

8 | 2006

Le corps du délinquant

Le corps dans l'observation des mineurs. Le cas des centres d'observation à l'Éducation surveillée entre 1946 et 1956

Jean-Pierre Jurmand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/372>

DOI : 10.4000/rhei.372

ISBN : 978-2-7535-1646-5

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2006

Pagination : 83-117

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Jean-Pierre Jurmand, « Le corps dans l'observation des mineurs. Le cas des centres d'observation à l'Éducation surveillée entre 1946 et 1956 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 8 | 2006, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 03 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/372> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.372>

Le corps dans l'observation des mineurs. Le cas des centres d'observation à l'Éducation surveillée entre 1946 et 1956

Jean-Pierre
Jurmand⁽¹⁾

Introduction

L'observation des mineurs délinquants, et plus généralement des enfants inadaptés, a été conçue pour aider les magistrats de la jeunesse à prendre les mesures les plus appropriées à leur personnalité. Elle est aussi censée fournir des renseignements utiles à la phase proprement dite de rééducation. De façon annexe mais non négligeable, l'observation est un terrain propice aux études de criminologie portant sur les causes de la délinquance ou de l'inadaptation. Les centres d'observation sont les lieux emblématiques où se déroule cette étude de la personnalité. Sous sa forme dominante (en internat), considérée comme la plus complète mais la plus marquée historiquement et mobilisant de gros moyens, l'observation ne s'applique qu'à une frange relativement restreinte de mineurs.

Les établissements publics d'observation sont peu nombreux au lendemain de la seconde guerre mondiale et le resteront jusqu'à la fin des années 1950 ; néanmoins, méthodes techniques et savoirs d'observation, même s'ils ont été élaborés avant la guerre, ne cesseront de se perfectionner pendant ces années, dans le sens d'une plus grande organisation rationnelle et convergente de l'observation, au point que la direction de l'Éducation surveillée croit pouvoir en définir la « doctrine ».

La présente étude a été réalisée à partir de dossiers individuels archivés de mineurs des centres d'observation de l'Éducation surveillée de Savigny et de Lyon. Le centre de Savigny, créé en 1945, devint en 1950 le centre unique pour la région parisienne ; il joue dans les années 1950, un rôle pilote dans le domaine de l'observation à l'Éducation surveillée. Le centre de Lyon, qui ouvre en 1949, est plus modeste, mais il fait preuve d'une activité régulière jusqu'au début des années 1970, date à laquelle l'ensemble de ce système et

(1) Doctorant en
histoire, chargé d'études,
CNFE-PJJ Vaucresson.

(2) Michel Foucault, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France. 1973-1974*, Gallimard/Le Seuil, Paris 2003, p. 15.

(3) *Ibid.*, p. 48.

(4) *Ibid.*, p. 59.

(5) Voir, à ce sujet, Ludivine Bantigny, « Sciences du psychisme et centres d'observation en France dans les années cinquante », *le Temps de l'histoire*, n° 6, octobre 2004, p. 93-119.

(6) Archives nationales,

de ce mode de connaissance d'une population déviante s'essouffle et prend fin.

Si l'on admet de façon générale qu'un individu se signale par son corps, qu'une individualité s'exprime à travers un corps, et que le rapport aux autres et au monde passe par le corps, on ne s'étonnera guère de voir le corps occuper une place importante dans le cadre des centres d'observation de l'Éducation surveillée ; mais il ne l'occupe pas n'importe comment et à n'importe quel titre. Non seulement des considérations historiques sur l'époque où ces centres prennent leur essor en France à la fin des années 1940, au début des années 1950, sont à prendre en compte pour comprendre pourquoi le corps fait l'objet d'une préoccupation constante et transversale, mais il faut y intégrer des considérations sur le fonctionnement des institutions et sur les interactions qui s'y déroulent, ainsi que sur les savoirs qui président à la connaissance des mineurs observés.

Étudier la place du corps dans l'observation des mineurs de justice revient à questionner la manière dont s'organise, se construit, se structure le regard porté sur l'enfance délinquante, en France après la seconde guerre mondiale. Ce regard s'exerce dans des conditions que Michel Foucault a appelé « l'ordre disciplinaire ».

À ce titre, le centre d'observation est une illustration des rapports entre pouvoirs et savoirs ; il tient ensemble « dispositif de pouvoir » et « discours de vérité », pour reprendre les termes de Foucault,⁽²⁾ selon qui le « pouvoir disciplinaire [*tend*] à être une prise exhaustive du corps, des gestes, du temps, du comportement de l'individu ».⁽³⁾ Dans le pouvoir disciplinaire, la « fonction-sujet » s'ajuste à une singularité somatique, désignant l'individu, qui n'est autre chose qu'un « corps assujetti pris dans un système de surveillance et soumis à des procédures de normalisation ».⁽⁴⁾ Les sciences humaines émergent de ces « procédures qui épinglent le pouvoir politique sur le corps », désormais psychologisé et normalisé.⁽⁵⁾

Le centre d'observation est, au cours des années 1950, une figure singulière du contrôle d'une population déviante, qui renvoie à une entreprise de normalisation de l'enfance délinquante, faite au nom d'un projet. La normalisation est le prix à payer pour que s'impose un programme, soutenu par la puissance publique, d'intégration et d'émancipation de cette jeunesse. Le

corps joue encore un rôle de puissant marqueur de différenciation sociale et individuelle. Repérer sa place en tant que support privilégié aux techniques de pouvoir en vigueur dans ce dispositif permet aussi de suivre les mutations d'un secteur, à condition de ne pas l'isoler d'un ensemble.

Point vers lequel convergent de nombreuses préoccupations, le corps est en effet un enjeu repérable au moins à trois niveaux : premièrement, au niveau de l'institution spécialisée du centre d'observation des mineurs, qui est un établissement de type internat ; deuxièmement, au niveau des savoirs, techniques et méthodes qui contribuent à la connaissance de la personnalité des mineurs ; enfin, au niveau des situations d'interaction, de face à face, sur cette scène sociale qu'est le centre d'observation.

Tous ces niveaux ont partie liée, d'une manière ou d'une autre, avec les objectifs, plus souvent virtuels que réels, de l'observation. Nous les étudierons tour à tour. Le premier niveau (1.) est du ressort du disciplinaire au sens strict du terme, de l'encadrement, de l'organisation visant à créer les conditions qui seraient propices à l'observation ; dans ce cadre, la première fonction de l'observation est celle du triage et de la catégorisation. Le second niveau (2.) mobilise les savoirs d'observation, « sciences » et techniques de l'observation, assurant une fonction de sélection, sur la base d'une analyse et d'un diagnostic. Enfin, le troisième niveau (3.) met en avant, à l'épreuve de la confrontation de valeurs, la fonction d'évaluation de l'observation.

1. Corps et discipline

Il est difficile de ne pas évoquer le corps discipliné, exposé, regroupé, encadré, surveillé, occupé, dans le cadre de l'internat et de son organisation, avant même qu'il ne soit mesuré, ausculté, observé.

1.1. Régime intérieur et discipline

Une note de service du 15 juin 1948 du centre d'observation de Savigny peut donner une idée des contraintes auxquelles étaient soumis les corps dans un établissement de l'Éducation surveillée, au lendemain de la guerre.

Concernant les punitions infligées au mineur ayant enfreint le règlement, la note parle de la mise à l'isolement :

« Les jeunes y sont conduits sur décision du conseil de discipline sauf pour

Centre des archives
contemporaines de
Fontainebleau (CAC),
n° 20000 111, carton 44,
2 Vau 13, 1948.

(7) Non sans un
humour involontaire, il
est noté que, pour sortir
du centre, « on ne doit
strictement utiliser que la
porte centrale », en effet
« de nombreux déplacé-
ments se sont faits jus-
qu'ici en utilisant le che-
min qui longe le champ
de blé ». Une mise en
garde certainement à l'at-
tention de ceux qui
auraient l'idée de prendre
la clé des champs.

les urgences. Ils sont déshabillés, fouillés, demeurent en chemise et caleçon ; ne gardent aucun objet dans leur cellule. Un éducateur s'y rend chaque matin, un autre l'après-midi. Avant d'entrer il frappe à la porte de la cellule, constate par le judas que le mineur se trouve alors en face de lui, au mur du fond, au garde à vous [...]. Le silence complet doit toujours régner dans ces cellules. Une discipline sérieuse doit y rester maintenue. »⁽⁶⁾

Pour les déplacements à l'intérieur du centre, ils « doivent s'exécuter en ordre. Les jeunes gens alignés sur deux colonnes marchent au pas ».⁽⁷⁾ Quant aux « promenades », sorties à l'extérieur, « elles ne doivent pas être prétextes à désordre. Les éducateurs ont toujours et la responsabilité et la direction de leur groupe qui doit se rendre en rang jusqu'à l'endroit désigné comme but de la promenade ; dans la mesure du possible utiliser les chants de marche [...] j'insiste sur ceci, dès que le groupe se met en marche il doit être aligné et se déplacer au pas (cadencé ou pas de route). »

Cette note n'a pas une valeur absolue, certaines habitudes carcérales et disciplinaires (héritées d'un passé pénitentiaire récent) sont même vivement combattues par la direction de l'Éducation surveillée, à l'occasion notamment des inspections, mais elle traduit bien un état d'esprit du personnel encadrant, l'idée qu'il se fait de la bonne « marche » et de la conduite d'un établissement, suivant les modèles disciplinaires en vigueur dans de nombreuses institutions de l'époque, quand il fallait encadrer un collectif et conditionner des individus.

De plus, cette note porte sur l'organisation du régime intérieur et disciplinaire de l'institution, alors même que la discipline n'est pas considérée en tant que telle comme prioritaire dans les centres d'observation, qu'elle fait même l'objet de nombreux débats, car la doctrine veut qu'une discipline trop stricte risque de fausser l'observation, qui exige, pour obtenir un minimum d'attitude « naturelle » et spontanée de la part des mineurs, une certaine liberté. La logique institutionnelle semble néanmoins l'emporter sur toute autre considération et, comme le dit une consigne, « l'observation ne doit jamais être une cause de désordre ».

1.2. Le déroulement de l'observation

Le déroulement de l'observation suit un rituel précis : « À son arrivée le

mineur subit une fouille sérieuse (argent, bijoux, allumettes, couteaux, lames de rasoir...). Le garçon est ensuite conduit à la lingerie et est vu immédiatement par l'infirmier. Désinfection. »⁽⁸⁾ On lui remet un trousseau vestimentaire. La période dite d'accueil (trois jours d'isolement complet, puis affectation sur le groupe d'accueil) est conçue comme un temps propice à une rupture avec « l'extérieur » et les habitudes qui y ont été contractées, et à un conditionnement au nouveau cadre ; conformément à une vieille tradition institutionnelle, c'est un temps dit de « recueillement ».

« Pavillon d'accueil : la discipline doit être stricte, pas de bruit, mouvements exécutés dans l'ordre le plus complet, défense de fumer, pas de cinéma, de promenade, tenue soignée, correction impeccable. C'est une retraite de quelques jours pendant lesquels l'enfant décante. »

Dans ces premiers moments de contact avec l'établissement, « des réactions violentes sont parfois à craindre et l'éducateur devra toujours être sur ses gardes ». L'éducateur doit lui-même être vigilant, se plier à une attitude adaptée à la situation :

« Dans la cour ne jamais être assis, ne pas lire. Pendant qu'on s'entretient avec un groupe, ne pas tolérer qu'il y ait d'autres enfants derrière soi. »

Il doit veiller à ce que tout se déroule au plus grand jour, dans la plus grande visibilité, netteté et propreté des corps et des lieux, et exercer une surveillance constante :

« Avoir toujours les garçons sous les yeux, qu'il n'y en ait pas une partie dans la cour et l'autre à l'intérieur du pavillon. Veiller à la propreté méticuleuse des locaux et à la toilette des jeunes gens. Exiger un grand respect du matériel. Surveiller particulièrement les crises de dépression, les fugues, se méfier des apartés, les petits groupes où l'on chuchote et où l'on se tait à votre approche. »

À l'autre extrémité du temps de l'observation (sept à dix semaines environ), on trouve le symétrique du pavillon d'accueil : « le pavillon de fin d'observation et de sortie », mais sans que la vigilance ne soit vraiment relâchée :

« Discipline générale assouplie, certains garçons peuvent être autorisés à circuler, seuls, dans l'établissement pour les besoins de leur travail. Beaucoup d'entre eux sont d'ailleurs affectés aux ateliers d'entretien et aux services généraux ; cependant ne jamais accorder une confiance totale aux

(8) CAC, *op. cit.*, 1948.

(9) CAC, 20000 111,
carton 44, 2 Vau 13, 1949.

jeunes gens - tenue, propreté, correction plus que jamais de rigueur. Quelques permissions exceptionnelles pourront être accordées. »

1.3. Déroulement de la journée

Le déroulement chronologique de la journée est le même pour tous les pavillons d'observation ; il est divisé en autant de moments qui seront l'occasion d'une notation figurant sur des feuilles d'observation. En 1949, les consignes à l'usage des éducateurs sont rédigées ainsi :

« Le lever suivra immédiatement la sonnerie de cloche. On s'attachera à obtenir un lever et un habillage rapides (durée 5'). Les pupilles des dortoirs 1 et 2 se rendront au lavabo et feront leur toilette torse nu. Pendant ce temps, les pupilles des dortoirs 3 et 4 plieront leurs draps et leurs couvertures [...]. Une demi-heure après le réveil, chaque pupille se tiendra au pied de son lit. Dérouillage, 15' de dérouillage : courses, sauts, cris, mouvements respiratoires, marche avec chant précéderont le déjeuner. Pendant tout ce temps, les changements d'exercice seront annoncés au sifflet. Petit déjeuner [...]. Les conversations seront tolérées mais ne devront pas passer un certain diapason. Service propreté [...]. Inspection des pupilles : après les services de propreté, les pupilles brosseront leurs vêtements, cireront leurs chaussures. On les fera ranger, soit dans la classe, soit dehors, sur deux rangs. Le chef de pavillon, s'il est de service, à son défaut l'éducateur adjoint de service, vérifiera alors soigneusement la propreté corporelle et vestimentaire des pupilles, la fera compléter le cas échéant. »⁽⁹⁾

L'emploi du temps de la journée du mineur se partage entre la classe et l'atelier, l'éducation physique et les activités dirigées, chacune de ces activités correspondant à un poste dit « d'observation spécialisée », visant, outre l'occupation des jeunes confiés, à connaître leur niveau scolaire et intellectuel, leurs aptitudes physiques, techniques et professionnelles, et leurs goûts. Les soirées sont normalement consacrées à l'organisation de veillées.

« Vers 21 heures, les pupilles des dortoirs quitteront pantalon et blouson et procéderont à la toilette du soir : figure, torse, mains et bras, pieds et jambes [...]. À 21 heures 30 exactement, les lumières du dortoir seront éteintes [...]. Le silence absolu sera exigé et obtenu dès l'extinction des feux.

[*Les jeudis, tous les quinze jours, et tous les dimanches*], les pupilles se ren-

dront en promenade. [*L'intérêt pédagogique guidera le choix des lieux, mais les promenades*] peuvent être de simples flâneries dans la nature. Elles permettront de ramasser des végétaux ou des insectes qui compléteront les collections commencées [...]. Il va de soi que le terme de la promenade doit être éloigné de tout centre d'attraction tel que : fête foraine, dancings, campements, baignades fréquentées, etc. [...] Les sorties seront effectuées dans la tenue des dimanches [...]. Un éducateur à la queue du peloton [...] le deuxième en tête [...]. Une surveillance active des vérifications fréquentes permettront d'empêcher toute tentative de fuite. »⁽¹⁰⁾

Ainsi allait la vie des garçons pendant le temps que durait leur observation au centre, les corps étant soumis aux pratiques de surveillance (l'obsession des fugues) et aux soucis d'hygiène, de propreté et d'ordre collectif, qui sont les traits dominants de la vie institutionnelles des internats à la fin de la seconde guerre mondiale. Les préoccupations prophylactiques y ont une place prépondérante.

1.4. Accueil et dépistage

Dès la période d'accueil, médecin et service médical ont un rôle de dépistage ; ils participent à un principe de sélection des mineurs sur la base de leur état de santé physique et mentale, visant à ne pas mettre en danger la collectivité et à ne pas se mettre en danger dans la collectivité :

« L'observation au groupe d'accueil tend : à rechercher si le mineur peut participer à la vie collective sans constituer un danger à raison de son indiscipline, de sa perversité ou de son état de santé ; à déterminer l'âge physiologique et le niveau scolaire du mineur. »⁽¹¹⁾

En effet, « le médecin exerce une surveillance spéciale sur les mineurs du groupe d'accueil en vue d'assurer le dépistage des maladies contagieuses et, en particulier, de la tuberculose et des maladies vénériennes [...]. Le médecin relève également les affections nerveuses ou mentales rendant la vie en commun impossible » (art.17). Conséquemment, à l'article 3, il est indiqué que « les mineurs ne constituant pas un danger de contamination morale sont affectés à une division normale, les pervers et les indisciplinés à une division spéciale, les malades à l'infirmerie ».

Les trois risques qui menacent la vie commune, et pour lesquels il faut prendre des mesures spécifiques, sont l'indiscipline, la perversité et la mala-

(10) *Ibid.*

(11) Règlement provisoire des centres d'observation et des institutions publiques d'éducation surveillée du 25 octobre 1945, article 2, *JO* du 28 octobre 1945.

die. La proximité sémantique entre maladie contagieuse et contamination morale est significative de l'infiltration et de l'imprégnation du discours médical dans l'observation des mineurs à cette époque, s'instituant momentanément discours dominant dans ce champ. Ce discours vise à la médicalisation du comportement social déviant et s'appuie sur une représentation métaphorique de la société comme corps social menacé par la maladie.

Dans le règlement du 2 août 1950, il n'est plus fait mention de la perversité ni du risque de contamination morale ; seuls subsistent les catégories de la maladie et de l'indiscipline, nettement séparées, pour que soit recherché, avant que le mineur ne soit affecté à un groupe d'observation, s'il peut participer à la vie collective : « Les malades séjournent à l'infirmierie [...]. Les mineurs disciplinés ou dangereux sont affectés à des groupes spéciaux d'observation. »

L'abandon de la référence à la perversité en tant que facteur reconnu de sélection institutionnelle (elle ne disparaît pas pour autant des dossiers individuels) répond non seulement à une évolution doctrinale (en 1950), mais correspond, dans les internats de l'Éducation surveillée à la même époque, à l'abandon officiel du système progressif, qui avait été la seule référence « pédagogique » pour la formation des groupes sur le critère du bon ou au mauvais comportement des mineurs, c'est-à-dire sur leur degré d'adaptation à l'environnement immédiat. Pour les centres d'observation, ce système se traduisait par la recherche du degré d'amendabilité du mineur, le pervers étant bien entendu la figure extrême de l'inamendable et de la dangerosité.

Par contre, la détermination de l'âge physiologique des mineurs reste un critère intangible de sélection aux fins de la répartition en groupes, tout comme, mais à un degré moindre, la détermination du niveau mental et les dispositions caractérielles. Quels que soient les groupes (« pré-pubères », « perturbés », « à surveillance renforcée » ou « normaux »...), le corps joue un rôle central non seulement, donc, dans la formation des groupes sur le site même de l'observation, mais aussi dans les modes opératoires de l'observation.

2. Le corps à l'épreuve des « sciences » de l'observation

2.1. L'observation, une étude de la personnalité

L'observation a pour but de :

« – rassembler tous les renseignements utiles concernant le passé du

mineur (antécédents héréditaires et personnels, milieu social) ;
– étudier le mineur dans sa personnalité actuelle et ses réactions portant notamment : sur son état physique, sur son état psychique, par une coordination des examens psychiatriques et psychologiques ; sur ses aptitudes scolaires ; sur ses aptitudes professionnelles... »⁽¹²⁾

(12) *Ibid.*, article 16.

En quoi consiste cette étude et que recouvre la notion de personnalité ? Sur l'imprimé utilisé au centre d'observation de mineurs de Paris en 1945 pour la rédaction de la synthèse de l'observation, identique à celui utilisé précédemment par les centres d'accueil et d'observation, il est précisé :

« La synthèse ci-contre a pour objet de décrire la personnalité du mineur et de situer le délit dans cette personnalité. Les principes dont elle s'inspire sont en relation avec la structure générale de la personnalité. Cette structure est faite d'éléments complexes, correspondant aux multiples rouages nerveux et musculaires, qui répondent, dans le fonctionnement des mécanismes psycho-physiologiques, à des niveaux. »

La définition de la personnalité ramenée à des « fonctionnements psycho-physiologiques », implique une étude et l'évaluation de niveaux (intellectuel, moteur, sensoriel...), où le corps risque d'être fortement sollicité.

L'étude de la personnalité repose sur plusieurs types d'observation : « l'observation scientifique » (médicale, psychiatrique et psychologique), « l'observation directe » (celle du comportement au quotidien) et l'observation des postes dits « spécialisés » (scolaire, professionnel et d'éducation physique), bien que les frontières soient loin d'être étanches d'une observation à l'autre. L'étude se fait dès la période d'accueil et se poursuit dans les groupes par l'observation du comportement, des conduites et des attitudes. Les observateurs au quotidien sont donc, pour l'essentiel, les éducateurs (rappelons qu'à cette époque ils participent à l'observation psychologique). Le « sous-dossier d'accueil » contient le relevé des observations à partir de l'entretien et des fiches d'observation établies pendant cette période, des travaux effectués, des rédactions... :

2.2. « Un cas simple »

Plusieurs conclusions de sous-dossiers alimentent la synthèse de l'observation. À celle de l'observation du comportement viennent s'ajouter les conclusions des observations fondées sur des mesures « scientifiques » du dévelop-

(13) CAC, 20000 111,
carton 43, 2 Vau 11, 1946.

pement physique et psychologique du mineur, à savoir, en premier lieu, le sous-dossier somato-médical, comprenant lui-même une fiche somatique et physiologique qui apprécie le développement somatique (taille, poids...), la fonction musculaire, les réactions psychomotrices, les fonctions sensorielles..., une fiche médicale sur les antécédents héréditaires, personnels, comprenant l'examen détaillé des différents appareils (respiratoire, digestif, génital...) et systèmes (musculaire, glandulaire) ; en conclusion de l'examen médical sont portées les indications et surtout les contre-indications pour l'orientation professionnelle (doit-il éviter les métiers exigeant de la force musculaire, des efforts violents..., les métiers s'exerçant en milieu humide, en milieu toxique..., les métiers stimulant à boire, exposant aux intempéries...). En second lieu, le sous-dossier psychologique, à partir d'examens psychométriques, psychotechniques, psychologiques..., détermine le développement psychique, en vérifiant le contrôle attentionnel, l'adaptation motrice, intellectuelle...

En conclusion d'une synthèse de l'observation d'un « cas simple », à l'opposé des cas dits « complexes », on peut lire par exemple :

« S. est un retardé scolaire (presque illettré) possédant une intelligence liminaire et très concrète [...] il n'est capable que de tâches automatiques, ne faisant pas appel à l'initiative ou à la réflexion (travaux de manœuvre). Ce garçon est desservi par son visage et ses manières rustres. Le pronostic dépend du milieu. Mais il n'est pas défavorable *a priori*. La mise en liberté surveillée est à envisager si ses parents veulent le reprendre. Un séjour en IPES est à déconseiller. »⁽¹³⁾

Étant donné le caractère du délit (« accidentel »), la « pauvreté » de la personnalité du mineur, son attitude d'extériorité au groupe, les limites de ses capacités, et bien que l'on ait peu d'éléments sur sa famille (sauf que le père est mort), il n'est pas le meilleur candidat à un placement dans un internat de rééducation, type IPES. Ses limites l'assignent à une place sociale toute désignée.

2.3. Observation et orientation professionnelle

Une grande partie de l'effort d'observation de la personnalité est tournée vers la mesure et l'évaluation des capacités, des qualités, des aptitudes et des limites physiques manuelles et intellectuelles du mineur, en vue de son orientation professionnelle. L'intégration au monde du travail, que ce soit comme

manœuvre, comme ouvrier spécialisé, ou, suprême consécration, comme ouvrier qualifié, est synonyme de reclassement social, mais surtout cette intégration est le signe de l'accès à la condition et au statut d'adulte, qui, comme nous le verrons, est la véritable finalité du processus de rééducation. Pour y arriver, la « rééducation » s'appuie essentiellement sur la formation professionnelle, à la fois comme méthode et comme finalité. La formation professionnelle est, à cette époque, l'axe pédagogique essentiel de la normalisation et de l'intégration de l'enfance délinquante, à côté d'une action éducative qui se cherche et où se mêlent jugement moral sur le comportement des individus en collectif, mais aussi conduite et partage d'activités à forte valeur socialisante. La période d'observation sera propice à l'orientation professionnelle, d'où l'attention portée au corps lors des différents examens et observations, et surtout à ses aspects psycho-moteurs, en évaluant la précision et la coordination des gestes, l'habileté et les possibilités manuelles. Le corps du délinquant est valorisé comme un corps producteur ; il est mobilisé, enrôlé, au service d'une cause sociale, la reconstruction nationale ; bien qu'un mouvement de participation à l'effort de production ait été amorcé avant la seconde guerre mondiale, il a été décuplé après. Jean-Louis Costa, premier directeur à la direction de l'Éducation surveillée en 1945, principal artisan de cette orientation, en fait une question à la fois sociale et sociologique :

« Le fait que la grande majorité des jeunes délinquants proviennent d'un milieu sub-prolétarien n'est pas sans influence sur le régime de rééducation le plus communément pratiqué [...] le système juridique et technique de rééducation tend à avoir pour objectif de reclasser le jeune délinquant au niveau de la famille ouvrière normale. D'où l'extrême importance de l'enseignement primaire et de l'apprentissage : il y a promotion dans la mesure où le jeune délinquant devient un modeste mais un bon ouvrier. »⁽¹⁴⁾

D'un point de vue social, on peut considérer que l'effort de rééducation des mineurs délinquants après la guerre est l'équivalent d'une tentative d'acculturation à la classe ouvrière. Le corps est ici vu sous l'angle du renouvellement de la force de travail ; il est l'élément incontournable des forces productives.

Un autre axe déterminant de l'entreprise de rééducation, qui vaudrait qu'on lui consacre un article et qui fait l'objet pour le corps d'une attention particulièrement soutenue dès la période d'observation, est « l'éducation physique ».

(14) Jean-Louis Costa, « Remarques sur le statut du jeune délinquant en Europe occidentale », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, juillet-septembre 1953, p. 409-410.

Avec ces deux dimensions, le corps est le véhicule d'une transformation nécessaire à une normalisation qui participe directement au processus de socialisation du mineur.

2.4 Variations sur des situations individuelles autour du corps

La lecture de plusieurs synthèses d'observation nous incite à ne pas privilégier ces seules dimensions physiques de la place et de la représentation du corps dans l'observation, au détriment d'autres aspects de la personnalité et de ses modes d'appréhension.

Le corps est un motif important de la sémiologie descriptive du tableau de la personnalité du mineur et de ses troubles, mais les principaux acteurs de l'observation ne prétendent en général ni lui accorder, par la seule connaissance de ses mécanismes, un statut de cause explicative de la conduite du mineur, ni lui attribuer une valeur prédictive supérieure à d'autres éléments de cette personnalité (intellectuels et caractériels en particulier), ou à d'autres facteurs qui lui sont souvent associés (sociaux, le milieu). Néanmoins, dans de nombreux cas décrits, la personnalité reste très attachée à une caractérisation physique, qu'elle soit morphologique, organique ou fonctionnelle, renvoyant aussi bien à des questions de santé, à des aspects somatiques, physiologiques ou neurologiques. Ces caractéristiques formeraient le « *substratum* biologique » de la personne et relèveraient de ce que le dr Bize appelait, dans une perspective plus criminologique que rééducative, « la personnalité biopsychologique » du délinquant, sa « personnalité physique », des éléments susceptibles de constituer l'assise de certains aspects qui influent sur la personnalité, comme le « tempérament ». À ces données, certaines peu évolutives, se mêlent des considérations psychologiques, mais aussi sociales. De fait, l'étude de la personnalité se déploie dans trois directions : physique, psychologique et sociale, qui correspondent à une représentation de la personnalité du délinquant, en étroite relation avec les savoirs de l'époque, l'accumulation des modes d'investigation formant une vaste ramification s'étendant de l'examen médical à l'étude du comportement, en passant par l'examen morphologique et anthropomorphique, l'examen psychiatrique et les examens psychotechnique et psychologique, sans oublier bien entendu « l'enquête sociale ». Avec cet ensemble, conceptuel et d'investigation, la personnalité devient souvent l'otage d'une « consti-

tution », hérite « d'antécédents personnels et familiaux », suivant des combinaisons et un déterminisme variables. Le mineur dépend de son milieu à des degrés divers, tout comme il est plus ou moins enfermé dans son corps.

Dans certains cas, assez rare il faut l'avouer, où la constitution, qui intègre des données héréditaires, morphologiques, physiologiques, biologiques, est le seul élément explicatif de la conduite du mineur, l'espoir de voir la situation évoluer est faible, le mineur étant largement prisonnier de sa constitution :

« L'élément hérité en ce qui concerne ce milieu se met nettement en évidence : on extrait des renseignements de police : grand-père suicidé par pendaison – grand-mère buveuse – mère buveuse serait morte en état d'ivresse. M. est de taille moyenne, de constitution lourde, épaisse (type plutôt pycnique) avec faciès dégénératif, l'examen médical soupçonne une légère insuffisance thyroïdienne. Sa présentation est gauche, sourire béat et gêné, pauvreté de langage, allures lentes et maladroites. La force musculaire est bonne mais le manque de souplesse et de tonus la dévalue. Le niveau mental est très bas [...]. Le niveau scolaire est très faible [...]. Le comportement au pavillon est silencieux, effacé, très docile, mais beaucoup plus par malléabilité que par accrochage spontané. L'isolement semble provenir d'une conscience plus ou moins claire de l'infériorité générale [...]. Il y a peu à attendre d'une tentative de rééducation dans un tel cas – les désordres de la conduite n'ont pas une origine évolutive mais constitutionnelle. »⁽¹⁵⁾

Les troubles peuvent être la trace d'une maladie ancienne ; en même temps qu'il hérite d'un corps où s'inscrivent maladies et accidents (les « antécédents personnels »), l'enfant hérite des maladies et accidents des lignées familiales (« antécédents familiaux »), qui peuvent s'exprimer par la fragilisation de son état général. Ces hérédités freinent en effet les possibilités du mineur. Exemple :

« Grand, maigre, il a des attitudes relâchées et une musculature faible. Le terrain héréditaire est fragile (alcoolisme du père), et le sujet présente de nombreuses petites déficiences : vision inférieure, bégaiement, surdité partielle à la suite de mastoïdite. De plus il est maladroit manuellement, inapte aux travaux demandant de la force musculaire ou de la précision [...]. Son caractère découle de l'hérédité éthylique d'une part, et d'une épilepsie ancienne d'autre part. Le garçon est impulsif, se contrôle mal, est très dissimulateur, niant même l'évidence [...]. Ses possibilités professionnelles

(15) CAC, 20000 111, carton 45, 2 Vau 15, 1949, synthèse n° 26.

(16) *Ibid.*, synthèse
n° 27.

(17) *Ibid.*, synthèse
n° 40.

(18) *Ibid.*, synthèse
n° 11.

(19) *Ibid.*, synthèse
n° 13.

(20) *Ibid.*, synthèse
n° 20.

(21) D'un point de vue
nosographique, les
« amorphes » appartiennent à la catégorie de mineurs qu'avant la guerre on appelait « nonchalants moraux » et qui, dans les années 1950, seront rebaptisés « frustes ».

« Ils constituent la grande majorité des délinquants et sont formés de tous ces cas de sujets dits "faibles" parce que peu évolués, débiles nets ou légers, débiles de l'intelligence ou du caractère ou du niveau d'aspiration ou de l'ensemble de

sont réduites. Il ne pourra vraisemblablement faire que des travaux de manœuvre. Il désirerait devenir cuisinier ou pâtissier, mais devra se contenter de travaux subalternes. »⁽¹⁶⁾

Certaines situations sont passibles avant tout d'un traitement médical, ou relèvent d'une « surveillance médicale » :

« N. a 16 ans et demi, de taille moyenne mais chétif, maigre, il paraît très accablé. L'examen médical souligne la fragilité de la santé : "type fin, longiligne, asthénique, pré tuberculeux". À cela s'ajoute une nervosité excessive. Il y a eu colères dans l'enfance avec sommeil agité et cauchemars. Sur le plan caractériel même fragilité : structure émotive, tendances anxieuses [...]. La formation professionnelle est à envisager, N. est très capable d'un apprentissage ordinaire. Actuellement, il désire faire de la cuisine ou de la boulangerie mais il y a contre-indication médicale [...]. En résumé, il s'agit surtout d'un cas de traitement. Le premier point est la surveillance médicale et pulmonaire avec ménagement des forces physiques. Un examen radiographique vient d'être demandé. Selon les résultats, conviendra un placement médical ou un placement pour formation professionnelle. »⁽¹⁷⁾

Dans nombre de cas, il est fait référence à des séquelles d'affections anciennes (en particulier pulmonaire) qui ont obligé les enfants à fréquenter souvent un préventorium et qui les ont éloignés de leur famille. On devine à travers ces mentions (rachitisme...) l'état de santé précaire dont étaient victimes les enfants à cette période, mais dans le contexte de l'observation, ces éléments prenaient un relief particulier, surtout pour leur orientation :

« Son état général est moyen [...]. Le garçon souhaite travailler à la campagne. Cette mesure serait salutaire pour son état de santé. Mais S. devra être suivi en dispensaire, au point de vue pulmonaire et thyroïdien. »⁽¹⁸⁾

Il est souvent fait mention des fonctions endocriniennes, thyroïdiennes, hypophysaires, qui déterminent des retards de développement, surtout sur le plan sexuel, et qui peuvent faire l'objet d'un traitement « médical » spécifique :

« Dans son enfance il a toujours eu un comportement difficile, et même des tendances malignes (cruauté envers les animaux, son frère, ses camarades). Actuellement elles persistent sur un mode atténué de sournoiserie, dissimulation, taquineries méchantes. Mais ces tendances font partie d'un ensemble où coexistent un infantilisme généralisé et des facteurs ethniques

(le père est nord-africain) [...]. Au point de vue physique, on note une insuffisance du développement sexuel (aspect 11 ans, aucun signe pubertaire), une petite taille, des signes de rachitisme. Au point de vue psychomoteur, il présente un même retard : manque de coordination des gestes, de précision [...]. Au point de vue affectif, le retard est plus important [...]. Il a un sentiment de honte sur ses origines, se croit toujours frustré [...]. Mentionnons les éléments plus particulièrement ethniques : ruse, dissimulation, conformisme, détours, faconde [...]. Une reprise éducative énergique est indispensable, hors de sa famille. De plus, il faut absolument le traiter médicalement pour le retard glandulaire. »⁽¹⁹⁾

Dans ce cas, et il n'est pas isolé pour les jeunes d'origine nord-africaine, les facteurs dits « ethniques » viennent souligner pour l'essentiel des traits de caractère de la personnalité et se surajouter au tableau des facteurs corporels.

Dans de nombreuses situations, la constitution se double, en tant que facteur de troubles de la conduite, d'autres facteurs, en particulier d'origine familiale et affective ; le retard physique souligne alors le retard « affectif » :

« Dans la personnalité actuelle de U., il semble que des éléments constitutionnels et évolutifs se sont mis à rôle égal pour créer les troubles affectifs. Le terrain paraît fragile, faible développement physique, aucun éveil sexuel, sensibilité riche, mais hyperémotivité, instabilité, manque de cohésion dans la vie affective, teinte dépressive, morosité, inquiétude [...] l'affectivité paraît s'attarder à des stades trop infantiles avec nette fixation maternelle [...]. U est un sujet intelligent et fin mais physiquement faible, manuellement peu précis et très gêné dans le travail par son instabilité, son irrégularité et sa mollesse. Un apprentissage des métiers du bois, du fer, etc., n'est pas à conseiller. La meilleure orientation est sans doute celle que réclame l'enfant lui-même : l'horticulture. Un traitement endocrinien et psychothérapeutique serait nécessaire. Il faut avant tout « viriliser » le sujet, en le séparant, sans brusquerie, de sa mère, pour lui faire mener une existence communautaire. »⁽²⁰⁾

D'autres situations, où le corps est le refuge d'une attitude du mineur dont le comportement traduit souvent un retard mental, entraînent les intéressés dans la catégorie des mineurs dits « apathiques » ou « amorphes »⁽²¹⁾ :

« Bien que fort physiquement, il se fatigue rapidement au travail et prend des attitudes « avachies ». Il est suggestible, subit aveuglement l'influence

psychisme, et surtout de la fonction morale (ce que les modernes appellent le surmoi) peu éduquée. [...] Ce sont des frustes psychiquement et même morphologiquement [...] toujours extrêmement suggestibles, influençables. On dit d'eux qu'ils sont "creux", labiles, sans caractère. Ils sont le plus souvent polymorphes dans leurs délits et dans leurs manifestations perverses ; on trouve habituellement réunis chez eux la tendance aux fugues et au vagabondage, la paresse et le refus d'effort, l'onanisme répété et l'homosexualité passive, le vol de type "bêta". » Dr Paul-René Bize, « Rapport sur le rôle des facteurs bio-psychologiques dans la délinquance juvénile », in *Actes du 2ème congrès de criminologie*, t. 1, PUF, Paris, 1951, p. 165.

(22) CAC, 20000 111, carton 45, 2 Vau 15, 1949, synthèse n° 25.

(23) *Ibid.*, synthèse n° 37.

(24) *Ibid.*, synthèse n° 30.

(25) « Dans le diagnostic et dans la classification des enfants anormaux, il faut prendre pour critérium leur adaptabilité sociale », résumera Georges Heuyer ; ou « dans la définition d'enfant anormal que nous donnions naguère, c'est l'adaptation à son milieu qui était le critérium d'appréciation de la normalité de l'enfant », in Georges Heuyer, *Introduction à la psychiatrie infantile*, Paris, PUF, 1952, p. 123 (éd. 1966).

(26) Il faut noter pourtant que l'intérêt porté aux questions somatiques continuera à être une marque de référence pour

de R., mais ne participe en rien à la vie de groupe. Il n'a eu que peu de camarades. Il subit d'ailleurs l'existence de manière végétative, mange, boit, dort. Il ne vit que pour lui, ne se pose aucun problème parce qu'il en est incapable. Pourtant ce n'est pas un gros débile mental, mais son intelligence est sous normale (niveau 11-12 ans), fruste, inculte. Son vocabulaire est pauvre, son pouvoir de réflexion quasi nul. Au point de vue professionnel, il est lent, lourd, ses gestes sont imprécis. Il est incapable d'apprendre un métier organisé et déclare se contenter d'être manoeuvre dans la peinture au pistolet. Tant par incapacité mécanique et manuelle, que par manque de volonté et inertie, il ne dépassera jamais ce stade rudimentaire. Le pronostic est réservé. Le remettre à sa mère n'est qu'un pis-aller, mais il ne tirerait absolument rien d'un séjour en centre professionnel. Il assure que des démarches sont en cours en vue d'un engagement. Cette solution aurait pour avantage de l'encadrer et de le forcer à sortir un peu de son apathie foncière. »⁽²¹⁾

Dans de nombreux cas, les retards de développement sont associés à des fortes carences éducatives :

« Conséquence de l'inéducation et du retard de développement, O. vit surtout de manière végétative (boulimie, sub-excitation érotique). Au point de vue professionnel, ses capacités sont nettement médiocres – aucun apprentissage sérieux ne peut être envisagé. Il désirerait devenir cordonnier, mais ne sera capable que d'être un petit réparateur. »⁽²³⁾

Ces retards de développement, les anomalies physiques et, d'une manière générale, la constitution physique du mineur ont des répercussions psychologiques et des conséquences sur l'adaptation sociale :

« F. présente un léger retard de croissance. De type légèrement asthénique, il est assez fatigable et on note chez lui une certaine lenteur générale. Sa personnalité est irrégulièrement évoluée et porte l'empreinte de sa constitution physiologique. Actuellement, prédominant des éléments infantiles qui se remarquent sous forme de taquineries, d'espiègleries, d'un besoin de jeux. Son caractère est renfermé sans surnoiserie réelle [...]. En liaison avec la constitution physique apparaît un certain complexe d'infériorité que le garçon compense en cherchant à se faire passer pour un adulte évolué, ce qui porte à faux. »⁽²⁴⁾

Les facteurs corporels (« chétivisme », « incapacités physiques », « affections inesthétiques », « insuffisance du développement sexuel »...) sont moins la signature d'un type de personnalité prédisposée au crime ou à la déviance qu'un risque exposant l'individu à développer, par exemple, un « complexe d'infériorité », à l'origine de son inadaptation en engendrant frustration avec recherche de compensation. La cause de la délinquance n'est plus à chercher dans ces signes corporels, y compris ceux qu'on continue à appeler de « dégénérescence », comme dans l'école italienne d'anthropologie criminelle très en vogue encore dans les congrès de criminologie.

Par contre, les facteurs physiques peuvent contribuer grandement à restreindre les capacités d'adaptation du sujet, en le mettant en conflit prolongé avec son milieu. L'inadaptation est au cœur de la lecture de la délinquance, une inadaptation à tous les milieux que le mineur fréquente (familial, scolaire et professionnel) de quelque manière qu'elle s'y manifeste (délinquance ou non). Elle est la référence unificatrice d'un secteur d'intervention, depuis le début des années 1940 jusque dans les années 1960.⁽²⁵⁾ Les facteurs individuels et l'influence du milieu et des conditions de vie familiale jouent un rôle indissociable dans l'inadaptation, ils forment un lien inséparable, l'un ne se conçoit pas sans l'autre. Le corps est le support privilégié de toutes ces influences, internes (héréditaires, et « structurelles »), comme externes (éducation et milieu), et il est, pour les observateurs « scientifiques », un mode privilégié d'identification, mais à ce titre ne doit pas être fétichisé en tant que tel.⁽²⁶⁾ Il peut être support à d'autres problématiques mentales et morales, qui exposent le mineur à des risques de déviance.

2.5. L'aire du soupçon

Prenons l'exemple d'un mineur qui a été conduit au centre d'observation après avoir commis un acte délictueux, il ne manifeste en apparence aucun signe de difficulté le mettant en conflit avec l'encadrement ou en état de ressentiment vis-à-vis de son propre milieu ; il est en bonne santé et a un bon développement ; il ne présente aucune signe de « dégénérescence » ; cependant il éveille des soupçons.

G. arrive en septembre 1951 à Savigny, placé pour « vols et tentatives » après avoir été arrêté alors qu'il faisait le guet à 1 heure du matin, pendant que deux

Savigny dans les années 1960. Dans une note de présentation de 1964, l'établissement est présenté comme un « complexe médico-psychologique et pédagogique », dont les méthodes et principes, « en vue de l'adaptation et de la normalisation de la conduite », passent, entre autres, par « l'assistance dans tous les domaines (correction des difformités et des carences physiques, soutien et action psychothérapeutique) ». Voir, par exemple, en termes « d'effet positif sur le comportement », *in* archives Savigny, 25/53, dossier 1960, le rapport sur un garçon né « avec une absence de voile du palais » et sujet à des « crises comitiales ». Il subit une opération chirurgicale et suit un traitement médical : « Liée à l'opération du palais et à la réduction des crises comitiales, il y a réduction très nette du sentiment d'anormalité. Le garçon

dit volontiers que
 «maintenant, il est comme
 tout le monde...».
 Ce changement est le plus
 visible dans les résultats
 obtenus. »

(27) CAC, 20000 111,
 carton 43, 2 Vau 12, 1951.

de ses camarades « visitaient des voitures ». La période d'accueil se conclut par le constat que la personnalité du mineur est difficile à appréhender :

« Personnalité pauvre, très inhibée [...]. Lenteur d'idéation (épéptoïde) et d'exécution de tous les travaux [...], contact social non recherché, apparemment quasi nul (rétractation, insuffisances verbales) du moins à l'accueil. Le sens de l'effort est bon, assez de continuité, peu de fatigabilité mais extrême lenteur. Sens moral existe peut-être [...]. L'inhibition foncière et la lenteur du garçon masquent la personnalité réelle. Le garçon est semble-t-il actuellement préoccupé (d'une façon fruste) sur les problèmes de sexualité. L'affectivité paraît bonne, l'attachement à la mère est ferme. »⁽²⁷⁾

Il habite dans le même hôtel meublé que la mère, mais dans une chambre à part, ce qui lui laisse une grande liberté de mouvement. La seule passion qu'il avoue est la pratique du « footing » (entendez le « baby-foot ») et du « billard électrique », qu'il pratique le soir assidûment dans un bistrot parisien du XVème arrondissement de Paris. L'enquête sociale insiste sur la profonde désorganisation familiale et note un risque d'homosexualité pour le garçon.

La conclusion reprendra cette inquiétude, qui s'éloigne de la qualification juridique du délit qui a amené le jeune à Savigny (tentative de vol) : « Le pronostic est très réservé : la pédérasie vénale étant la plus à craindre. » Il rentre dans la classification, habituelle à l'époque et assez répandue chez les adolescents, de « l'homosexualité passive », « vénale ou consentie », caractérisée par la soumission et la dépendance. L'observation intègre par là même le mineur à la catégorie des « amorphes », considérés comme faibles de caractère et suggestibles. La plupart du temps, la mesure préconisée est la « fermeté éducative », pour pallier cette déficience de caractère, souvent reliée à une défaillance d'éducation.

Le garçon est décrit comme « très robuste, l'allure pesante, les gestes lents, la tête basse, le regard fuyant et mal assuré. Timide, il paraît fuir les responsabilités et les gens ». Une telle attitude n'est pas indemne de tout soupçon, car le garçon pourrait cacher sa véritable personnalité. En effet, il serait « têtu, calculateur, un peu faux et sans doute bourré de complexes ». Néanmoins il fait preuve d'une conduite irréprochable, ce qui, là encore, pourrait lui être reproché, comme si cela ne pouvait être concevable, conciliable avec l'idée que l'on se fait du garçon. Il est indiqué :

« Tel quel on ne peut cependant le taxer de mauvaise conduite. Il s'est

constamment évertué à donner bonne opinion de lui – obéissant aveuglément, parlant peu, exécutant les menus dont il était chargé avec une célérité, une application tout à fait normale. Bonne tenue générale ; propre, ordonné, poli, déférent, de langage correct. Ainsi qu'en témoigne le cahier ci-joint, l'activité en classe s'est révélée bonne. Travail clair, propre, bien disposé. »

Une note de comportement, qui fait un portrait assez pondéré du garçon, confirme cette appréciation, sans ambiguïté :

« Peu bavard le garçon. Se cantonne dans une réserve prudente [...] paraît être un très bon élément, propre, travailleur, poli, peu chahuteur. Soucieux de se montrer sous un jour excellent. Son cahier est excessivement bien tenu. Ecriture grande, claire et adulte. Bon niveau de CM2 et de très certaines capacités à de nouvelles acquisitions. D'autant que le garçon se montre attentif appliqué et doté d'une excellente mémoire ».

La conclusion ne reprend pas ce ton, préférant insister sur les limites que sur les ressources du garçon :

« Le garçon paraît malheureusement avoir atteint son plafond et, hors l'application dont il fait preuve dans l'ordonnance de son travail, paraît tout à fait incapable d'effort et de progrès intellectuel. Suivant les données de sa passivité, les activités manuelles le voient en exécutant soigneux, calme, pondéré, persévérant mais sans goût profond, sans enthousiasme, sans initiative. »

Le jugement sur son comportement social ne le met guère plus en valeur, le plaçant, en retrait, en marge de la vie collective :

« Indolent, légèrement misanthrope, les jeux bruyants et mouvementés, les activités d'équipe l'attirent peu. Il leur préfère la solitude, ou, si il y prend part, il n'y met aucune fougue. Camarade assez désagréable. Il a les sautes d'humeur et les colères brusques et imprévisibles des timorés et des timides. »

Ainsi est dressé le portrait d'un « garçon sans qualité » :

« En résumé, un pauvre garçon mal épanoui à qui il manque une bonne impulsion initiale pour se lancer dans la bonne voie et ensuite quelques jalons de rappel. »

Ce jugement sans appel contribuera à l'orientation retenue par le rapport de fin d'observation :

« Professionnellement, le garçon n'est pas apte à un apprentissage. L'orien-

(28) CAC, 20000 111,
carton 44, 2 Vau 14, 1956.

tation agricole avec, au point de vue éducatif, un encadrement assez ferme semble la solution. »

L'IPES de Saint-Maurice est préconisée (section agricole). Le 1er bureau de la direction de l'Éducation surveillée, chargé de centraliser les demandes de placement en institution, y répond favorablement le 28 décembre, en « réservant » une place à l'IPES de Saint-Maurice. Entre temps, la mère du mineur a adressé une supplique au directeur du centre, lui demandant de « vouloir bien accorder une permission pour les fêtes de Noël à son fils ». Elle prend soin de joindre un timbre pour la réponse. Le directeur lui répond, par courrier en date du 29 décembre, qu'il veut bien accorder une permission de quatre jours à son fils, avec retour le 2 janvier, avant midi.

On mesure à travers ce cas, comment la personnalité est broyée par la machine à interpréter. Le mineur n'échappe pas au jugement de l'entreprise d'observation, à la machine interprétative, qui pense contre lui, au nom même de son propre intérêt. Que mesure-t-on dans une institution d'observation, si ce n'est, à travers des attitudes et un comportement, le degré de participation du mineur au projet que l'on a pour lui, à la norme édictée ? Très fier, François Dhallenne, le directeur du centre de 1949 à 1958, dans un document préparatoire au rapport annuel de 1956, se vantait que l'établissement qu'il dirigeait était devenu « une véritable usine à observer ».⁽²⁸⁾ Les sciences de l'observation enferment le mineur ; quoi qu'il fasse, il est toujours en position d'être jugé. Sa solitude, son retrait, sa platitude et tout, comme on l'a vu, son obéissance même, peuvent être suspects ; ils lui sont à charge et son vécu psychique du temps passé dans l'institution, sa manière de vivre le placement est nié. L'absence de prise en compte de cette réalité psychique se fait au profit d'une mise en extériorité qui place le mineur en situation d'altérité radicale, en fonction du regard que l'on porte sur lui et des sciences dominantes qui façonnent ce regard. Le projet d'observation en internat fonctionne sur le modèle d'une entreprise « totalitaire », au sens où Erving Goffman parlait d'institution totale.

Avec ce dernier exemple, nous nous sommes assurés d'une transition vers la dernière partie, qui tentera de comprendre comment le corps, dans le cadre de l'observation, peut être le support d'un mode de différenciation, voire de stigmatisation.

3. Le corps à l'épreuve de l'institution

Si l'on veut mieux comprendre la force de la logique institutionnelle, il faut se rapprocher des situations d'interaction au quotidien, où l'on voit la confrontation entre des parcours biographiques de mineurs placés provisoirement et les représentations et l'action des éducateurs dans le cadre des observations journalières ; le corps, souvent à la croisée d'une économie relationnelle éminemment normative, est au centre de cette scène sociale. Toujours, si l'on fait référence à Goffman, il est possible de traiter de la réalité sociale de l'observation sous l'angle de « l'ordre de l'interaction » et de « l'usage social du stigmaté », à travers le corps. Le corps cache autant qu'il montre, surtout lorsque les mineurs sont exposés de façon prolongée au regard des acteurs de l'observation et à leurs valeurs.

Les apparences peuvent être trompeuses ; la hantise du simulacre et de la dissimulation dans les situations d'observation est la cause d'une attention soutenue pour qu'il ne soit pas dit qu'on a dérogé aux principes d'objectivité, il faut rester vigilant pour percevoir la véritable personnalité, au-delà de ce que présente le garçon. Dans ce cas, les contrastes qui affectent sa conduite, et qui sont véhiculés par ses aspects physiques, sèment le doute sur le jeu qu'il mène, déstabilise l'idée que l'on peut se faire de lui.

Dans de nombreux cas néanmoins, les apparences physiques sont dans le prolongement du caractère et de la personnalité du mineur, elles viennent même renforcer ses principales tendances et, souvent, elles se font l'écho d'une défaillance éducative. Le corps est un élément du tableau « clinique ». Nous avons fait le choix d'illustrer ce cas de figure.

3.1. Le centre, lieu d'un passage

Cas d'un mineur confié en décembre 1956 au centre d'observation de Lyon.⁽²⁹⁾ Marcel, 14 ans et demi, en fuite d'un internat et sa fugue s'est accompagnée de vols (bicyclette, voiture qu'il n'a jamais pu conduire). Il a déclaré vouloir rejoindre « sa vraie mère », qui l'a « abandonné » à l'âge de 1 an, mais qu'il a rencontrée récemment dans des conditions rocambolesques. Il a été élevé par sa grand-mère, propriétaire d'un café dans un village de campagne ; puis, celle-ci étant tombée malade, il est repris par son père qui le place aussitôt dans un internat. Le mineur va faire l'objet d'une observation qui, pour

(29) CAC, 20000 111,
carton 39, 2 Vau 6,
1956-1957.

l'essentiel, va mettre en évidence le résultat des conditions d'éducation. Pour ne s'en tenir qu'à la partie descriptive, les observations journalières vont accumuler les traits de comportement, interprétés toujours dans un sens défavorable ; d'abord son physique :

« ... l'œil bleu du style génisse à peine améliorée [...] physique du genre bréviligne entrelardé, N. donne immédiatement l'impression d'un garçon peu doué physiquement à cause de son embonpoint précoce. »

« Observation journalière » à l'arrivée : « forte corpulence plus adipeuse que musculaire [...]. Tout en graisse. Visage joufflu, rose. Yeux globuleux. Bouche disgracieuse. »

Du point de vue de la vie en collectivité, ses manières de manger (« mange comme un porc, il baffe la tête dans son assiette ») et de se tenir à table (« il veut se servir le premier et prend les plats d'assaut » ; « énormes quantités de nourriture englouties ») rallient dans une même désapprobation, et finalement stigmatisation, éducateurs et mineurs. Les remarques sur le physique du mineur envahissent la sphère de la connaissance de sa personnalité sous tous ses aspects (moral, moteur, intellectuel) ; il est à l'image de son enveloppe corporelle :

« Au cours de son séjour à l'établissement, il s'est révélé [...] tel que son physique le laissait prévoir : – peu intelligent – égoïste – nonchalant moral – peu d'intérêt pour les activités physiques ou intellectuelles. »

Même le psychologue est convaincu de cette correspondance, faisant, pour l'occasion, usage d'une classification propre à la « biotypologie » :

« L'aspect extérieur du sujet a été souligné par tous les observateurs, la surcharge adipeuse liée à un comportement peu actif et à un énorme intérêt pour la nourriture contribuant à en faire un "type" et à faire évoquer le "digestif" égoïste et végétatif »,

avec, quelques lignes plus loin, une interprétation plus psychanalytique :

« L'orientation des problèmes dans la zone oralité-sevrage apparaît à tout observateur. »

Il est en effet décrit par les éducateurs comme guidé par la seule satisfaction de ses instincts, sans souci de l'autre, et avec un manque total de « civilité », suscitant moquerie, rejet et condamnation morale. Les éducateurs disent devoir faire un effort pour ne pas participer au phénomène de rejet collectif qu'il suscite :

« Sa veulerie, sa boulimie, ses maladresses cocasses, des “mouchardages” incessants et peut-être son physique, lui ont attiré l'inimitié de la plupart des garçons du groupe qui le rejettent violemment. Il n'a pas l'air d'en souffrir et se complait dans cet isolement moral [...]. Il faut un sérieux effort de volonté de la part de l'éducateur pour ne pas prendre “en grippe” ce garçon veule qui jouerait très volontiers les dénonciateurs attirés. »

Sa « veulerie » et à son égoïsme se heurtent à la barrière morale des éducateurs, porteurs de valeurs d'honneur, de générosité, d'esprit d'équipe.

Le garçon ne vit son séjour que dans la perspective d'un « retour chez sa mère », alors que pour les éducateurs, la priorité est de lui inculquer quelques valeurs morales, principes et règles de vie, aptes à lui faire dépasser la satisfaction de ses besoins instinctuels et à le faire sortir du stade et de la sphère infantile dans laquelle l'a laissé son éducation, pour l'intégrer au monde adulte.

« C'est un garçon qui a besoin d'un guide ferme et sans défaillance pour arriver à acquérir certains principes de vie qui lui font défaut. »

Le rapport d'observation convient que le mineur :

« présente l'arriération affective et les réactions caractéristiques du traumatisme d'abandon précoce par la mère [...] provoquant le maintien de l'égoïsme et du puérilisme [...], il conviendra de se montrer suffisamment ferme pour redresser les habitudes d'indiscipline et d'insouciance égoïste acquises par la suite. Un placement en internat paraît à envisager. »

Le mineur sera transféré à l'IPES de Neufchâteau.

Dans l'observation en internat, la logique institutionnelle, construite autour des normes éducatives dominantes de socialisation et d'intégration au monde adulte, l'emporte sur toute autre considération, entraînant le mineur dans une marche forcée pour quitter son corps et les habitudes d'enfant entretenues par une éducation défaillante. Dans ce sens, l'observation en internat, par le regard qu'elle exerce sur l'enfance « malheureuse », participe d'un processus de « socialisation des corps ». En procédant d'une certaine représentation de l'adolescence, elle ajoute une dimension anthropologique au centre d'observation. Il est souvent attendu de la période passée au centre l'amorce d'une transition vers l'âge adulte.

(30) *Ibid.*

3.2. L'observation au miroir de l'institution

Comment un enfant placé par ordonnance du juge des enfants au CO pour correction paternelle, ne présentant aucun signe pathologique particulier, ni de délit, mais des troubles liés à une grave « carence affective » (« l'enfant fut abandonné affectivement pratiquement dès sa naissance ; placé à l'âge de deux ans, il ne connut plus son foyer que d'une façon très intermittente »), peut-il être dirigé en fin d'observation vers une IPES réputée pour sa discipline ferme ? Son « malheur » ne le protège pas de la sévérité du jugement sur sa conduite, d'autant qu'au cours du placement, comme le note le sous-dossier d'observation, « il n'a pas su s'attirer la sympathie de l'éducateur » et « qu'il réunit en lui presque tous les défauts ». Personnalité morale, physique et sociale cohabitent dans une même désapprobation.

Dans ce cas,⁽³⁰⁾ il s'agit moins de faire passer un mineur d'une vie purement instinctuelle à un stade de « civilité » que de lui éviter qu'il ne s'installe dans la peau d'un autre, qu'il ne se fabrique un corps de substitution sociale, prémice à la délinquance. La dimension normative est tout autant importante et, là aussi, l'observation tend à négliger, même si elle ne les méconnaît pas, les causes profondes du malaise que l'enfant amplifie de façon outrancière dans ses attitudes.

Par les observations journalières, Robert, 16 ans, est souvent décrit la cigarette ou le mégot collé aux lèvres, ou, à l'occasion, une peu éméché par le vin, servi au réfectoire (« appétence pour le tabac et l'alcool » note le rapport d'observation), « rien ne lui plaît mieux que de traîner la savate, les mains dans les poches, d'un air dégoûté, blasé ».

La description de certains traits de comportement du mineur donne à l'aspect de la « personne » quelque chose d'effrayant ; le « spectacle » « d'un garçon empiffrant des portions gargantuesques, exhibant sans pudeur une bouche dégoulinante de graisse... », semble inspirer un profond dégoût à l'éducateur, tout comme le fait de voir « un adolescent cracher par terre ou chercher les mégots ». Le rapport d'observation sera plus concis : « À table, il est égoïste et glouton », évoquant la faiblesse des « barrières à opposer à ses sollicitations instinctuelles ». Pour le psychologue, l'observation « a heureusement pu mettre en valeur l'absence de frein pré-moral » par des comportements (« égoïsme, gloutonnerie, paresse, mensonges, simulations, perturbations sexuelles ») qui témoignent d'un « polymorphisme ».

Les formes qu'ont prises ces manifestations peuvent, toujours selon le psychologue, s'expliquer par une composante biotypologique : « l'endomorphisme ». Les éducateurs font coïncider les aspects extérieurs du mineur, ses manières peu distinguées, avec son « capital culturel » qu'il s'est constitué, formant un tout cohérent et pouvant représenter un danger, une menace pour son avenir social :

« Les goûts du mineur sont à l'image de sa personne. La lecture de romans policiers et l'album *Tintin et Milou* l'intéresse à coup sûr. Il nous dit sa préférence pour les films d'action, de bagarre, "avec des pépés un peu bath", et manifeste un vif plaisir devant les retransmissions des matches de catch. Il adore les cartes, la belote surtout, qu'il connaît bien, et pour laquelle il sacrifierait une après-midi. »

À un concours de belote à la veillée, il est décrit comme ayant le « physique de l'emploi » :

« Il réfléchit longuement avant de "lâcher" une carte, fume un mégot en plissant les yeux d'un air mystérieux, méprise partenaire et adversaires. »

Il joue les « durs » sans en avoir les moyens :

« Souvent il persiste à vouloir obtenir le dernier mot, se fait menaçant, parle de "casser la gueule" et bat prudemment en retraite si l'adversaire est plus fort. »

Cédant au rapport de force, il devient lâche et veule :

« L'adulte qui l'intimide peut tout attendre de lui : obséquiosité, soumission, servilité... sauf un moment de franchise courageuse. Ses velléités d'opposition ne traduisent guère que sa vanité et son souci de soutenir son personnage. »

Toute l'action des éducateurs va dans le sens à la fois d'une réorganisation de sa vie instinctuelle, de ne pas le laisser s'installer dans la peau d'un personnage de substitution (il se montre passionné pour le monde hippique et voudrait être jockey) et de combattre cette image de faux dur, de le ramener à la réalité, répondant par là même au diagnostic du psychiatre parlant d'une « personnalité peu structurée, instinctuelle, offrant une faible résistance aux sollicitations du milieu [...], marquée par de graves frustrations affectives de la petite enfance, et par l'action débilante du "turf" ». L'orientation préconisera, pour combattre la double action combinée des influences internes et

(31) CAC, 20000 111,
carton 40, 2 Vau 6,
1956-1957.

externes : « Les régimes trop libéraux ne lui conviennent pas. Un IPES bien structuré lui conviendrait. » De fait, il sera dirigé vers l'IPES d'Aniane.

Dans cette situation, le corps fait l'objet d'une autre appréciation, laconique celle-ci, beaucoup plus réaliste et qui tombe comme un couperet ; le garçon en effet a été victime depuis son plus jeune âge de nombreux accidents corporels (trauma crânien suite à une chute de cheval, blessures diverses et plaintes somatiques fréquentes...), ce qui fera dire au psychologue :

« Tout au plus voit-on, comme palliatif, la Sécurité sociale, substitut maternel, assurant au Sujet quelque pension après un accident. »

Un destin social, l'avenir d'un jeune, scellé par la chute et la blessure du corps.

3.3. Le corps représenté

Le poids du corps, celui avec lequel on vit bien sûr mais aussi l'image de celui auquel on prête des attributs et que l'on vous attribue, sera au centre de la présentation d'un troisième cas. Corps réel, corps social, corps malade, soumis à l'ordre de l'imaginaire, on se construit dans le regard de l'autre, par l'image entre autres que renvoie son corps au cours de l'interaction. Nous touchons là des questions de construction identitaire.

Par ordonnance du juge des enfants, le jeune André, 16 ans et demi, est placé au centre de Collonges. Il fait l'objet d'une demande de correction paternelle. Il est le sixième d'une famille de sept enfants, qui occupe trois pièces d'un logement ouvrier d'une HBM.

« On pense en général, *rapporte l'enquête sociale*, que la mère est une femme excessivement propre, travailleuse mais incapable de surveiller efficacement ses enfants. Ceux-ci d'ailleurs ont pris de très grandes habitudes de liberté depuis longtemps puisque le père était physiquement dans l'impossibilité d'exercer une autorité. »

Selon les témoignages recueillis par l'assistante sociale, l'opinion sur le mineur, ses frères et sœurs, est très mauvaise dans le quartier, et les commentaires vont bon train :

« Ils n'ont reçu aucune éducation et il n'est guère étonnant que la mère maintenant veuille en transmettre la charge à d'autres. »⁽³¹⁾

Le père ancien mineur, gravement atteint de rhumatismes articulaires, avait été obligé de cesser toute activité professionnelle ; il meurt d'une crise car-

diague en 1951. Le jeune André a été très souvent placé (nourrice, centre de nourrissement, internat municipal, pensionnat...). Puis ce furent les années de séjours nombreux dans des établissements sanitaires. Parmi les motifs de la correction paternelle avancés, figurent l'instabilité au travail, l'indiscipline, le désordre, la saleté, le fait qu'il « n'accepte aucune autorité et aucune remarque de la part de la mère et fréquente des bandes de garçons qui pour la plupart ne travaillent pas et dépensent beaucoup d'argent aux jeux ». Dans le même temps, la mère, tout en avouant « ne pas connaître vraiment son fils », celui-ci ayant été souvent en dehors de chez elle, pense « que ses séjours en sanatorium, à l'hôpital, dans une complète inaction, lui ont fait beaucoup de mal ; elle l'a vu revenir, désordonné, sale, apathique, indiscipliné et révolté », n'ayant plus aucun goût au travail.

Mme S. note aussi « qu'il est tour à tour agressif ou déprimé, "cafardeux" sans raison et alors il n'a en tête que des idées de mort ou d'échec ». L'assistante sociale poursuit : « Il est très grossier et difficile avec sa mère mais parfois se montre affectueux et en tout cas pas désintéressé de sa famille au contraire ». Lors d'une entrevue qu'elle a avec lui au cours de l'enquête, alors qu'il est placé au CO, il lui dit en avoir « assez d'être au centre et voudrait retourner chez sa mère, "bien sûr", il n'est peut-être pas toujours correct avec elle, mais il l'aime bien quand même ». Une autre fois, il nous dira : « Vous vous rendez compte si ma mère mourait, qu'est-ce qu'il me resterait ? Mes frères ? Ils ne m'aiment pas tellement... »

En résumé l'assistante sociale note :

« Milieu familial dissocié par le décès du père qui était invalide (cardiaque) depuis de nombreuses années et ne pouvait travailler. C'était la mère qui assumait la charge du foyer [...]. Les renseignements soulignent les qualités de travailleuse et de bonne ménagère de Mme S. mais aussi le manque absolu d'autorité (aussi bien le père que la mère), ainsi les enfants ont totalement été livrés à eux-mêmes [...]. Le mineur, marqué par de longs séjours soit en sanatorium, soit à l'hôpital, n'a aucun goût de l'effort et aucune habitude de travail. Il n'est pas orienté professionnellement et désire à tout prix être chauffeur. Il est pour cela trop jeune et sa santé est-elle suffisante ? On pense que le mineur pourrait, pendant un an, faire l'apprentissage d'une vie plus régulière, plus disciplinée. L'observation dira s'il

(32) Erving Goffman,
*Stigmaté. Les usages sociaux
 des handicaps*, Paris, éd. de
 Minuit, 1975, p. 13.

doit le faire en internat ou dans le cadre de sa famille. »
 Ainsi, que ce soit par la maladie du père, supposée à l'origine de l'invalidation de ses fonctions paternelles, ou que ce soit par les fréquentations prolongées d'établissements de soins par le mineur qui auraient miné son goût de l'effort, ou à cause de sa santé qui limiteraient ses aptitudes professionnelles, la situation de la famille et du mineur est présentée comme en partie obérée par des problèmes liés à la santé. Ce sont des éléments constitutifs de l'analyse de la situation sociale.

Un nouveau conditionnement, induit par le placement en internat d'observation, va-t-il suffire à modifier cet état des choses, combler les retards accumulés au cours des années, en introduisant de la régularité et de la discipline ? Un certain nombre de détails ou d'allusions sur le physique du jeune, sur son état de santé, vont accompagner les remarques sur son comportement, qui par ailleurs ne pose pas de problème majeur, tout du moins d'un point de vue disciplinaire. Sa disgrâce et sa faiblesse physique vont intervenir constamment en contrepoint de l'évocation de ses centres d'intérêt, de ses difficultés à répondre à une attente de progrès à son égard dans les domaines intellectuel et culturel ; elles figent, cristallisent un écart, en représentant ce que Goffman nomme, pour définir le stigmaté, « un désaccord particulier entre les identités sociales, virtuelles et réelles ». L'emploi du mot de « stigmaté » à propos de cette situation est approprié, dans le sens où Goffman le désigne comme « un attribut qui jette un discrédit profond », dont « il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler ». ⁽³²⁾

Le dossier médical ouvert à l'arrivée du mineur au centre note à la rubrique « examen neuro-psychiatrique » :

« Demande de correction paternelle – Instabilité professionnelle – Absentéisme – Chômage. Antécédents chargés – Père décédé – Un frère suicidé gaz éclairage – Une sœur décédée de méningite. Antécédents personnels [...]. Nombreuses anomalies anthropomorphiques de type dégénératif. Faciès disharmonieux, protomorphe, asymétrique [...], anomalie de soudure lèvre supérieure, brièveté palatine, déformation darwinienne des oreilles, surtout à droite, pilosité rousse, nævus pigmentaire lombo-sacré. Intelligence sous normale surtout par carence scolaire : important retard pédagogique (nombreuses années passées dans les établissements de soin). Pas de délinquance,

mais inadaptation professionnelle. Aucune qualification professionnelle – Instabilité dans les emplois de manoeuvre “qui ne l’intéressent pas” – Absentéisme “pour aller jouer à la belote avec les copains”. »

La qualification est « clinique », l’inadaptation du mineur se manifeste sur le terrain professionnel par l’instabilité, l’absentéisme et... le chômage ! Le médecin apporte des données « morphologiques », qui sont considérées comme autant d’anomalies. De fait, tout au long du placement, il devra supporter ce double opprobre, d’un physique ingrat et de son inactivité professionnelle.

Le sous-dossier d’observation fait la synthèse de toutes les observations journalières du comportement du mineur, inmanquablement elle commence par une description des aspects extérieurs et les impressions qu’ils laissent :

« André est un grand garçon, déjà jeune homme. Dégingandé, maigre, les os sur le visage saillant, son allure n’est pas très reluisante. Ses cheveux sont roux, la peau très pâle est colorée par de multiples points de rousseur ; une petite moustache rehausse tout de même un peu l’aspect extérieur de l’individu mais sans trop supprimer l’impression d’un garçon un peu débile et pas très costaud ! »

Il est noté néanmoins « qu’il est actuellement bien plus résistant à la fatigue, s’es-souffle moins rapidement que lors de son arrivée ». Sur le groupe, il est considéré comme « un élément facile, mais qui nécessite qu’on s’occupe de lui » :

« Très impulsif, coléreux mais non rancunier ni méchant, joueur, sociable, il “joue” sans cesse, avec ses camarades, mais “se pique” facilement. Assez bavard, spontané, il se livre facilement, fait preuve de franchise brusque et parfois déconcertante. »

Par rapport à l’encadrement :

« Il est obéissant, assez respectueux de l’autorité, mais réagit très vivement s’il s’estime brimé ou contraint (se vexe, paroles exaltées) ; en fait se sent très vite lésé, est assez revendicatif. »

Par rapport aux activités et au travail :

« Pas très intelligent, il ne manifeste guère d’intérêt pour toute activité culturelle, il apprécie les activités de loisirs audiovisuelles, d’autant plus qu’elles sont plus concrètes et correspondant à certains types précis (“la bagarre”, “la boxe”, “la route” et “les voitures”). Au travail il ne prend aucune initiative, effectue rapidement et docilement les tâches demandées,

semble avoir tendance à se lasser vite. Malgré son âge, le jeu le trouve bien plus disponible que le travail. Il veut être chauffeur, prétend se sauver si on le met dans un centre. »

La conclusion sur le comportement du mineur ne semble pas particulièrement négative :

« En bref, André est un garçon honnête, très sociable. Son impulsivité est un facteur de gêne pour sa bonne réintégration dans un cadre social normal. »

Néanmoins le jugement tombe abruptement :

« Mais on est tenté de lui appliquer la formule un peu lapidaire de “bon à rien” ! Pas très costaud, pas très travailleur, pas très intelligent, assez adroit peut-être et très vif dans ses réflexes, tels sont les éléments essentiels, semble-t-il, qui résument le problème posé pour l’avenir du garçon... »

Par cette formulation, ne faut-il pas entendre « bon en rien », renvoyant le jeune à lui-même, se contentant d’être ce qu’il est, tel qu’en lui-même il s’est livré et s’est révélé à l’observation ?

Le sous-dossier scolaire accentue jusqu’au vertige cette caractéristique du garçon à qui on reproche de ne pas avoir profité de son passage au centre pour se hisser au dessus des goûts, des manières et des intérêts qui structurent son irrégularité, preuve, selon l’éducateur chargé de la classe, d’une absence d’ambition pour lui-même, et devenant par là même la figure emblématique de ceux qui traversent leur placement sans en tirer profit, se complaisant dans leur échec :

« André est un de ces cas désespérés que l’on rencontre – hélas – trop souvent dans notre métier : retard scolaire considérable, âge trop avancé (17 ans) pour espérer quelques progrès, mauvaise volonté du garçon, résignation voulue. Aucun facteur positif par conséquent. Le mineur est le type même de l’élève raté : intelligence très médiocre, bon sens nul, désintérêt pour les disciplines scolaires, conscience de son infériorité ! Battu d’avance, se sachant désavantagé au départ par rapport à la plupart de ses camarades, André déclare se moquer éperdument de la classe. Peut-être faut-il voir dans cette fanfaronnade le désir de prévenir un compte rendu désastreux de devoir ? »

En intériorisant sa situation, en anticipant sur cette situation d’échec, il crée les propres conditions de son échec et de sa non intégration, et il lui en est fait grief. De même que lui est reprochée sa fausse assurance (il dénigre régu-

lièrement les activités « culturelles » proposées, au profit de la « belote »), qui n'est qu'une parade défensive, l'expression d'un profond malaise, mais sa seule manière d'exister. Son placement même au centre est potentiellement pour lui source de stigmatisation, comme en témoignent ces propos :

« Il se défend farouchement d'être un voleur, affirme haut et fort son honnêteté si l'on en doutait » ou alors dans « observations journalières » : « Son affectation au centre serait motivée par son inactivité professionnelle, mais il insiste pour dire : à part cela je n'ai rien fait. »

Toutes ses attitudes sont vues et relues sous un angle négatif et d'abord son aspect physique, au sujet duquel les remarques jouent comme des facteurs anticipant sur sa non réussite et participent donc d'un processus de discréditation, puis d'exclusion, par le biais d'une stigmatisation. Il est discrédité parce que discréditable, en position de l'être, exposé à la circulation des stéréotypes. Ainsi, lorsqu'il arrive à l'atelier fer où il est affecté :

« Aspect maladroit, grand, très maigre – nanti de plus d'une chevelure rousse assez mal plantée –, rien dans son physique ne lui vient en aide. »

Cette remarque est reprise au niveau de la conclusion du « sous dossier atelier », venant ainsi confirmer sa marque prédictive, la réaliser ; le garçon n'aurait rien fait pour démentir, pour faire mentir, les apparences et le stigmaté :

« Assez désavantagé par un physique ingrat, la teinte de ses cheveux, le garçon n'a jamais essayé de faire oublier ses disgrâces par son application au travail. »

Le rédacteur reconnaît néanmoins que ni le travail du fer, ni les travaux du bâtiment ne correspondaient aux attentes du garçon :

« Certainement que son désir de faire chauffeur routier avait influencé son choix à son arrivée au centre, mais lorsqu'il a vu que le travail de mécanique consistait à limer de la ferraille au lieu de démonter et remonter des moteurs, l'atelier fer ne l'a plus intéressé. »

La fenêtre très restreinte d'observation par les ateliers, le contact pénible, et apparemment insurmontable des matières à manier dans ces ateliers, incompatibles avec les goûts du garçon, lui font adopter une attitude de découragement et d'abandon, ne favorisant pas son orientation. Une porte se referme.

Paradoxalement, et contre toute attente, les conclusions en éducation physique prouvent que dans ce domaine, malgré un état de santé réputé faible,

(33) L'étude de ce cas trouve ainsi son achèvement avec le troisième type d'identité, « l'identité pour soi », utilisé par Goffman comme clef conceptuelle de sa théorie sur le stigmaté, et qui est la phase non plus de désignation par les autres, comme le sont les phases précédentes de « l'identité sociale » et de « l'identité personnelle », mais la manière dont le sujet vit son stigmaté.

il obtient des performances appréciables, surtout dans les sports d'équipe :

« Grand, maigre, osseux, teint très pâle. Ayant effectué un séjour en sanatorium, bénéficie de l'étiquette "à ménager". Signes caractéristiques à son arrivée : un essoufflement rapide, une récupération lente, un manque flagrant de résistance. Actuellement des progrès sensibles ont été réalisés dans ces domaines : est capable d'effectuer un cross de 4 km sans essoufflement important. À noter pourtant qu'après l'effort le teint reste livide, les yeux brillants, la bouche longtemps ouverte [...]. Souplesse normale. Réflexes excellents. Courageux jusqu'à la témérité. Bonne volonté générale dans les exercices imposés, mais préfère de beaucoup l'effort libre et le jeu, surtout les jeux d'équipe (foot). Ardeur marquée, réplique au jeu, mais se décourage facilement si son équipe est menée à la marque. »

Par sa démonstration de vaillance et de dynamisme dans les jeux collectifs, le mineur allait-il pouvoir continuer à invoquer son état de santé pour refuser tout effort ? C'est un peu le sens que donne le rapport d'observation disant que « le mineur étant plutôt paresseux, ne se prive pas de profiter de son état maladif », la crainte même des observateurs étant de le voir se diriger vers un « parasitisme d'assurance », sorte « d'assistantat ». Il joue et perd sur son stigmaté.

Trois mois après son arrivée au centre, il est « remis à sa famille », avec le souhait d'un placement dans un home de semi-liberté qui lui donnerait « quelques réflexes sociaux de travail dans un cadre régulier ».

Par un rapport additif au rapport d'observation, on apprend qu'André : « [...] est retenu au pavillon d'observation des mineurs des prisons de Lyon depuis le 1er octobre 1957 en suite d'un mandat de dépôt du juge d'instruction près le Tribunal de Lyon, pour coups et blessure volontaires. Il faisait partie d'une bande d'une dizaine de jeunes gens qui se réunissaient le soir sur le Boulevard des États-Unis. Six garçons arrêtés sur dix ont moins de 18 ans. Le frère d'André, âgé de 15 ans, a aussi été placé à la maison d'arrêt. Ils participèrent, un soir, avec une fourgonnette volée par l'un d'eux, majeur pénal, à une "opération punitive" contre des Français musulmans. L'un de ceux-ci fut violemment molesté avec des matraques et des chaînes de bicyclette. »

Le rapport retrace la récente évolution de la situation du mineur : l'échec des

services de la Liberté surveillée à aider le mineur, l'absence de coopération de la mère, « particulièrement faible vis-à-vis de ses enfants ». Désormais la santé du jeune « semble satisfaisante et lui permettrait de travailler normalement mais son instabilité professionnelle est remarquable » (sept emplois de manœuvre depuis avril 1957).

« Il est arrivé à la maison d'arrêt avec des allures de pâle voyou, une panoplie vestimentaire excessivement excentrique et ses cheveux roux très longs. Il assumait une personnalité de "dur" qui vite fait place à sa vraie mesure. Son contact est facile, il est jaloux et susceptible, malheureux de son physique : c'est le type du mal aimé. »

Pour l'observateur, « le pronostic est très réservé ». Il propose une solution de rupture et un nouveau conditionnement, en simple miroir de sa situation : « un placement à court terme dans un IPES, qui aurait pour intérêt : de lui priver provisoirement d'une liberté dont il fait très mauvais usage, de lui imposer un rythme de travail et de vie régulière, de consolider dans un cadre sain une santé qu'il mine par sa vie irrégulière, de lui donner le départ dans une profession à sa mesure », étant entendu que les projets du mineur, « toujours axés vers le métier de chauffeur routier », traduisent, selon l'observateur, la recherche d'un « exutoire pour son instabilité générale » et d'une « situation revalorisante ».

Le rapporteur explique le délit « par l'entraînement réciproque de la bande. André peut avoir trouvé aussi "une cause", à sa mesure de raté, en déchargeant son agressivité et sa rancœur contre des Nord-Africains ».⁽³³⁾

Ce retournement de stigmaté vient clore le jeu des disqualifications largement entretenues et amplifiées lors du séjour du mineur en institution d'observation. Un être, considéré comme « raté » et « mal aimé », désigné par sa différence, ne trouve d'exutoire à sa tension interne accumulée, à son identité menacée et bafouée, à l'absence complète de confiance en soi, que dans le déclenchement et le déchaînement d'une violence contre l'autre ; la figure de l'autre est celle de l'étranger, chargée de tous les ressentiments exacerbés par le contexte de la guerre d'Algérie. Pris dans la spirale de la dévalorisation, il est happé par celle de la violence. Misère de l'aliénation, quand un drame individuel croise sur son chemin une tragédie de l'histoire.

Conclusion

Pour soustraire les mineurs délinquants aux catégories juridiques et morales fondées sur l'objectivité des faits et délits et sur la question du discernement, l'observation a déployé un dispositif visant à connaître leur personnalité le plus objectivement possible, en se dotant de garanties « scientifiques ». La prétention à tenir un discours objectif sur leur situation s'est révélée une illusion au contact de la réalité institutionnelle, de la trame culturelle et relationnelle dans laquelle s'inscrit l'observation.

Le poids des contraintes institutionnelles, l'importance que lui accordent les « sciences », savoirs et techniques de l'observation, le caractère très normatif du projet de rééducation, donnent au corps une place centrale dans ce dispositif, en tant qu'instrument et agent de normalisation, d'identification et de différenciation de l'enfance délinquante, comme nous l'avons vu dans les trois parties qui précèdent. À partir du moment où les trois paramètres, de l'institution, des connaissances et des interactions, bougent, c'est-à-dire à partir du moment où l'observation se fait aussi en milieu ouvert et non plus seulement en internat, où les « facteurs affectifs » deviennent prédominants dans l'explication des troubles manifestés par le mineur, et enfin où les pratiques de « l'action éducative » évoluent, il y avait des chances pour que le corps cesse d'être un point d'appui à l'observation. Peu à peu, le corps s'efface de l'horizon des écrits, ce que traduit la perte des codes de description extérieure des comportements au profit d'une attitude d'écoute de l'histoire familiale et individuelle vécue par le sujet.

Aucun des éléments, pratiques ou théoriques, pris isolément, ne peut suffire à comprendre cet effacement. Rendre compte d'un phénomène comme l'observation (conçu ici comme construction d'un regard) dans sa globalité, son contexte, sa dynamique et surtout son historicité, nécessite une approche conceptuelle tridimensionnelle, qui justifie le choix même fait ici du corps comme objet d'étude transversal.

La psychanalyse, par exemple, propose une véritable alternative « théorique » (cohérente) aux hypothèses médicales sur l'origine organique des troubles, en installant une nouvelle « économie » psychique. Elle déplace le centre d'intérêt d'une entité physico-psychique au processus psychique interne, et donc oblige à un changement de mode d'investigation en privilégiant la parole du sujet.

Elle opère ainsi une rupture épistémologique dont l'onde de choc a retenti sur tout le secteur socio éducatif ; avec un peu plus tard la psychologie sociale et la psychosociologie, elle a été à l'origine d'un bouleversement des références, des représentations et des pratiques. Néanmoins, l'évolution dans le champ des sciences humaines n'est pas le seul élément explicatif et constitutif du changement ; elle s'accompagne de transformations, d'une part, des modes de prise en charge institutionnelle, qui relèvent d'un choix « politique », d'autre part, de la culture éducative et sociale, qui tient de l'organisation et des pratiques professionnelles. Bouclant ce mouvement à la fin des années 1950 et au début des années 1960, les textes législatifs de 1958-1959 consolident et ouvrent une nouvelle période au secteur éducatif et social.